

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 23 janvier 2019.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 23 janvier 2019 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapsal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

	Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
	M. Denis Viel (représentant Causapsal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : M. Jimmy Bouillon (représentant Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme  
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours  
M. Steve Ouellet, directeur du service de développement

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2019-001                    concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 23 janvier 2019**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2019-002                    concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2019**

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018
4. Présentation de la Corporation du Parc régional de Val-d'Irène
5. Période de question de l'assistance
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 6.1. Projet de règlement 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé - Adoption
  - 6.2. Demande de préparation d'un nouveau plan de la zone agricole
7. Partage des contributions volontaires 2018 - Parc éolien Vent du Kempt
8. Entretien de la Route Verte – Approbation du rapport et réclamation de l'aide financière 2018
9. Soutien financier aux organismes
  - 9.1. Démarche Cosmoss - Mise en œuvre des plans d'action locaux (3 ans, 2019-2022)
  - 9.2. Partenariat 2019 - Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia
  - 9.3. Renouvellement de l'entente sectorielle - Saveurs du Bas-Saint-Laurent (3 ans, 2018-2021)
10. Greffe et communications
  - 10.1. Règlement no 2018-10 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Matapédia – Adoption
  - 10.2. Modification du règlement no 2016-12 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés de la MRC de La Matapédia – Avis de motion et présentation du projet de règlement
11. Correspondance
12. Période de questions de l'assistance

13. Autres sujets  
13.1. Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 6 février 2019 à 19h30
14. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018**

#### **Résolution CM 2019-003                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. PRÉSENTATION DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE**

Monsieur Manuel Cantin, président de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène, dresse un état de la situation concernant les activités estivales, les opérations depuis le début de la saison de glisse, les résultats financiers, le recrutement de la main d'œuvre, les nouvelles acquisitions, la remise en marche de la biomasse ainsi que les activités à venir.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

#### **6.1    Projet de règlement 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé – Adoption**

#### **Résolution CM 2019-004                    concernant l'adoption du règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001)**

- Considérant            que la MRC de La Matapédia a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 9 mai 2001;
- Considérant            que le conseil de la MRC de La Matapédia désire modifier son schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but de revoir les dispositions concernant la superficie maximale pour les bâtiments d'élevage porcin et le contingentement à l'échelle de la MRC des nouvelles installations d'élevage porcin afin de tenir compte des nouvelles normes visant le bien-être et la santé des animaux;
- Considérant            que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement;
- Considérant            qu'un projet de règlement numéro 2018-07 a été adopté le 10 octobre 2018 et soumis à la consultation de la population le 12 décembre 2018 conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant            que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a signifié à la MRC que le projet de règlement 2018-07 est conforme aux orientations gouvernementales en vertu de l'article 51 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant            que le conseil de la MRC de La Matapédia a signifié par avis de motion lors de la session du 10 octobre 2018 son intention d'adopter le règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé 01-2001.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu ce qui suit :

1. d'adopter le règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001);
2. de transmettre une copie du règlement numéro 2018-07 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour avis relatif aux orientations gouvernementales;
3. de transmettre une copie du règlement numéro 2018-07 aux municipalités locales dont le territoire est compris dans la MRC de La Matapédia ainsi qu'aux MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

#### **6.2    Demande de préparation d'un nouveau plan de la zone agricole**

#### **Résolution CM 2019-005                    concernant une demande de préparation d'un nouveau plan de la zone agricole**

- Considérant            que le Gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec* (décret 1458-2018);

- Considérant que ledit règlement provincial permet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de préparer un nouveau plan de la zone agricole pour tenir compte des précisions apportées au cadastre québécois en application de la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* (chapitre R-3.1);
- Considérant que la rénovation cadastrale du territoire de la MRC de La Matapédia est complétée depuis 2016;
- Considérant que le cadastre rénové est la base cartographique qui conditionne l'élaboration de la troisième génération du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia et la révision des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités locales qui la composent;
- Considérant qu'il est impératif que le plan de la zone agricole soit remplacé de manière à assurer la concordance avec les limites du cadastre rénové et, conséquemment, celles des affectations du schéma d'aménagement de la MRC et celles des plans de zonage des municipalités locales;
- Considérant qu'une démarche en ce sens a déjà été initiée par la MRC de La Matapédia par la transmission d'une lettre le 30 janvier 2017 dans laquelle la MRC requiert la collaboration de la Commission de protection du territoire agricole du Québec « afin d'assurer la concordance entre la zone agricole protégée et le cadastre rénové ».

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de préparer un nouveau plan de la zone agricole de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 26 du *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

## **7. PARTAGE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2018 - PARC ÉOLIEN VENT DU KEMPT**

### **Résolution CM 2019-006 concernant le partage des contributions volontaires 2018 pour le parc éolien Vents du Kempt**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'autoriser le versement des montants correspondant au partage des contributions volontaires perçues par la MRC de La Matapédia pour 2018, pour les éoliennes du parc éolien Vents du Kempt situées sur les terres publiques intramunicipales (TPI) selon les modalités de partage établies dans l'entente conclue entre les municipalités et la MRC. Les municipalités de la MRC ont droit à une somme de 640.29 \$ chacune, sauf la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie qui reçoit une somme directement du promoteur du parc éolien.

Adoptée.

## **8. ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – APPROBATION DU RAPPORT ET RÉCLAMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE 2018**

### **Résolution CM 2019-007 concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2018**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006;
- Considérant que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2018, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 72 606,79 \$;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du dossier de la Route verte;
- Considérant qu'un premier versement de 16 140,00 \$, équivalant à 50 % de l'aide financière de 32 280,00 \$ accordée dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » pour l'année financière 2018-2019, a déjà été versé à la MRC de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte réalisé au cours de l'année 2018 et de déposer auprès du ministère des Transports une demande de versement du solde de 16 140,00 \$ à recevoir de l'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » relativement à l'année financière 2018-2019.

Adoptée.

## **9. SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES**

### **9.1 Démarche Cosmoss - Mise en œuvre des plans d'action locaux (3 ans, 2019-2022)**

### **Résolution CM 2019-008 concernant un soutien financier à la démarche COSMOSS dans La Matapédia pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022**

- Considérant le plan de financement projeté pour le soutien aux plans d'action locaux dans la poursuite de la démarche COSMOSS dans chacune des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent pour les trois prochaines années en partenariat avec la Fondation Chagnon (3 798 231 \$), les Commissions scolaires (240 000 \$), le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR, 500 000 \$) et les 8 MRC du Bas Saint-Laurent (460 000 \$) :

2019-2020 :	1 798 231 \$,	dont 12 500 \$ / MRC
2020-2021 :	1 600 000 \$,	dont 20 000 \$ / MRC
2021-2022 :	1 600 000 \$,	dont 25 000 \$ / MRC
Total :	4 998 231 \$,	dont 57 500 \$ / MRC

Considérant les résultats et retombées positives de la démarche Cosmoss qui favorise la concertation de tous les intervenants impliqués dans le développement des jeunes.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Landry, sur un vote demandé par M. Pierre D'Amours :

Résultat du vote :	Pour	Voix : 13	Population : 9 578
	Contre	Voix : 5	Population : 8 252

il est résolu à la double majorité que le conseil de la MRC de La Matapédia :

1. Confirme au Comité Local de Concertation (CLC) COSMOSS de La Matapédia son soutien financier aux plans d'action locaux de la démarche COSMOSS pour les trois prochaines années comme suit :

2019-2020 :	12 500 \$
2020-2021 :	20 000 \$
2021-2022 :	25 000 \$

2. Que cette participation financière est conditionnelle à celle des autres partenaires impliqués dans le financement du projet.

Adoptée.

## **9.2 Partenariat 2019 - Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia**

### **Résolution CM 2019-009 concernant un soutien financier à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Marcel Belzile, sur un vote demandé par M. Jean-Marc Dumont :

Résultat du vote :	Pour	Voix : 11	Population : 15 263
	Contre	Voix : 7	Population : 2 567

il est résolu à la double majorité :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia accorde un soutien financier de 4 000 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia pour l'année 2019;
2. Que cette somme soit financée par le surplus accumulé de la MRC.

Adoptée.

## **9.3 Renouvellement de l'entente sectorielle - Saveurs du Bas-Saint-Laurent (3 ans, 2018-2021)**

### **Résolution CM 2019-010 concernant le renouvellement de l'entente entre la MAPAQ, les MRC et les Saveurs du Bas-Saint-Laurent, visant la commercialisation et la promotion des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le renouvellement de l'entente entre le MAPAQ, les MRC et Saveurs du Bas-Saint-Laurent, visant la commercialisation et la promotion des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent et contribue pour une somme de 3 000 \$ par année pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;
2. Que cette somme soit financée par l'enveloppe régionale du FDT;
3. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer l'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## **10. GREFFE ET COMMUNICATIONS**

### **9.1 Règlement no 2018-10 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Matapédia – Adoption**

#### **Résolution CM 2019-011 concernant l'adoption du règlement no 2018-10 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que soit adopté le règlement no 2018-10 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

**9.2 Modification du règlement no 2016-12 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés de la MRC de La Matapédia – Avis de motion et présentation du projet de règlement**

**Avis de motion CM 2019-012** concernant le règlement 2019-02 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont voulant qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement numéro 2019-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC.

**11. CORRESPONDANCE**

La correspondance a été acheminée aux membres du conseil avant la séance. On accorde une attention particulière aux suivantes

- 2018-12-19 : Gérald Beaulieu, directeur, Cecobois;
- 2019-01-07 : Michel McNicoll, comité Vigie-Santé de La Matapédia

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

**13. AUTRES SUJETS**

**12.1 Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 6 février 2019 à 19h30**

Le conseil tiendra sa prochaine rencontre de travail mercredi le 6 février à 19h30 à l'endroit habituel.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution CM 2019-013** concernant la levée de la séance ordinaire du 23 janvier 2019

Sur une proposition de Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de lever la séance à 21h13.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint